



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion Sylvie Bonvin-Sansonnens / Simon Bischof

2016-GC-124

### **Initiative cantonale – transparence et participation au financement des offices de poste**

#### **I. Résumé de la motion**

Par motion déposée et développée le 19 octobre 2016, les députés Sylvie Bonvin-Sansonnens et Simon Bischof demandent à ce que le canton de Fribourg exerce son droit d'initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale afin d'apporter une modification à l'Ordonnance de la Loi sur la Poste. Les motionnaires souhaitent que soit offerte la possibilité aux communes qui en ont la volonté de contribuer financièrement à la couverture d'un éventuel déficit du bureau de poste menacé de fermeture par le « Géant jaune », pour des raisons de rentabilité.

#### **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat est extrêmement sensible à la stratégie globale envisagée par La Poste. Deux axes lui semblent importants :

Premièrement le service universel doit être garanti par la Poste, conformément à la Constitution fédérale. Chaque personne en Suisse doit pouvoir accéder à ses services, où qu'elle se trouve sur le territoire. C'est un élément important de notre fédéralisme et de l'équilibre entre nos régions. Il est possible que des offices postaux soient transformés en agences postales, mais le Conseil d'Etat insiste sur le fait que toutes les communes du territoire fribourgeois, quelles que soient leur taille et leur situation géographique, doivent avoir un accès approprié aux services de la Poste. Nous attendons que la Poste s'engage clairement sur ce point.

Deuxièmement, dans le cadre des transformations d'offices, le Conseil d'Etat attend de la Poste qu'elle mette tout en œuvre pour éviter les pertes d'emplois. Les dirigeants de la Poste ont assuré à de nombreuses reprises qu'ils le feraient. Nous attendons que cette promesse soit respectée.

#### **III. Conclusion**

Cela étant, le Conseil d'Etat salue tous les efforts visant à maintenir un véritable service universel et les soutient par les moyens qui sont à sa disposition.

Le Conseil d'Etat propose dès lors au Grand Conseil d'accepter la présente motion.

*7 mars 2017*